

CONGRES DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

MERCREDI 28 OCTOBRE 1987

INTERVENTION DE Pierre MAUROY

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Nous voici à nouveau réunis pour ce 70ème congrès de notre association. Ce chiffre impressionne, il donne d'ailleurs lieu à des manifestations éclatantes; peut-être trop éclatantes, compte-tenu du calendrier des prochains mois avec les échéances que vous connaissez.

Mais l'essentiel pour nous est ailleurs : c'est l'accomplissement de la décentralisation la perspective d'unification européenne, avec toutes leurs conséquences sur l'avenir des communes et l'état des finances locales.

Tous nos problèmes d'aujourd'hui sont d'ailleurs dominés par deux faits bien différents mais décisifs, le premier la mise en application et l'évolution de la grande réforme qu'est la décentralisation, le second est l'avenir des collectivités locales françaises, à l'heure de l'Europe, avec le rendez-vous bien connu de 1992.

*
* * *

La décentralisation est maintenant une réalité, mais elle reste aussi une perspective.

Dans cette grande affaire du septennat de François MITTERRAND les Maires ont joué un rôle considérable, attentifs quand il s'agissait d'être à l'écoute des besoins de leurs concitoyens. Pointilleux quand il était nécessaire de résister à l'emprise de l'Etat. Rigoureux quand s'imposait une augmentation des impôts locaux. Ouverts quand apparaissait la nécessité d'une coopération inter-communale plus forte.

C'est pourquoi je n'hésiterai pas à dire ici aujourd'hui, qu'on a peut-être pas assez pris la mesure de l'immense effort d'adaptation que la décentralisation a exigée des Maires, de vous tous.

Si le gouvernement de la République a été, depuis 1982, l'initiateur de la décentralisation, les Maires ont été les artisans de sa réussite.

*
* * *

Mes chers collègues,

Je dois pourtant vous avouer aujourd'hui l'inquiétude que j'éprouve devant certaines décisions et certains projets...

Il y a quelques mois, le statut de la fonction publique territoriale a été profondément modifié. Je n'étonnerai personne ici en rappelant que j'étais opposé à cette réforme. Je considère toujours qu'un statut unique, pour tous les fonctionnaires, c'est la condition de la mobilité des actifs que tout le monde prétend souhaiter, et c'est aussi le moyen d'élever la qualité des fonctionnaires territoriaux: Pourquoi la fine fleur des administrateurs, ne serait-elle pas au service de l'Etat mais aussi des collectivités locales ?

Mais peut-être en étonnerai-je certains en précisant que je considère que les deux conceptions qui se sont affrontées sur le statut de la fonction publique territoriale s'intègrent parfaitement dans un débat normal entre une majorité et une opposition.

Je ne partage pas la philosophie du nouveau statut, mais je conçois tout à fait qu'on y adhère.

S'agissant de la réforme de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, mon opposition est d'une autre nature. Je considère en effet, que c'est de l'intérêt de toutes les communes, de tous les maires, que de modifier l'ancien statut de la CAECL, pour mieux tenir compte de l'évolution des marchés financiers et de l'apparition des nouveaux besoins liés à la décentralisation.

Dans cette perspective, l'allègement - voire la disparition - de la tutelle de l'Etat ne pouvait qu'être accueillie favorablement par tous les maires, encore que l'adoption du nouveau statut faisant du crédit local de France une société anonyme ait principalement pour effet sur ce plan de gonfler paradoxalement les recettes de l'Etat en soumettant la nouvelle structure à l'impôt sur les sociétés.

Il n'y a pas de petites recettes...

Mais l'important est ailleurs: comment considérer le fait que la tutelle de l'Etat a été remplacée par une tutelle des banquiers? Une évolution réellement favorable aux communes, exigeait qu'au sein du conseil d'administration, les élus soient en majorité, à tout le moins, à parité avec les banquiers.

Chacun sait bien que cela n'est pas le cas et je pense qu'ici, dans cette salle, personne ne doit s'en réjouir. Voilà le motif de notre opposition à la réforme. Voilà pourquoi nous n'occupons pas le siège d'administrateur qui nous a été concédé. Et quand on sait que cette opposition a été qualifiée de "péripétie" par un des principaux responsables administratifs de la nouvelle structure, cela a de quoi inquiéter: Les élus seront-ils chez eux au Crédit Local de France, ou bien seront-ils réduits à un état de quémandeurs auprès de fonctionnaires et de banquiers ? Etat dont les petites communes ne pourront s'affranchir, alors que les grandes villes auront naturellement d'autres facilités ...

Mais c'est avec le projet de loi d'amélioration de la décentralisation que notre préoccupation est à son comble, car on touche à la fois à l'esprit et à la lettre des lois de décentralisation. Je ne m'étendrai pas sur les considérables restrictions apportées aux pouvoirs d'intervention économique des collectivités locales, sinon pour constater que c'est une liberté perdue par les Maires. Au reste, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, ce projet de loi a pour effet de replacer le contrôle des comptes des petites communes, sous la tutelle de l'Etat. Un sénateur de la majorité l'a qualifié "d'atteinte aux principes essentiels de la démocratie locale". Je crois en effet, que ce rétablissement de la tutelle de l'Etat, est un mauvais service rendu aux petites communes et qu'à terme, il apparaîtra également comme un mauvais service rendu aux élus.

L'esprit de la décentralisation ne me semble pas mieux respecté, avec la réforme du Crédit Agricole. Les nouvelles structures suppriment la tutelle de la Caisse Nationale, et donc de l'Etat, mais au profit de celles qu'exercent en fait les caisses régionales les plus puissantes et le rachat des actifs de la Caisse Nationale pèse sur les finances des caisses régionales, au profit de l'Etat: Là encore, on constate qu'il n'y a pas de petites recettes.

Je dirais enfin un mot de la menace que représente pour nous tous une nouvelle hausse des cotisations à la C.N.R.A.C.L. Chacun sait bien que ce régime de retraite doit équilibrer ses comptes. Mais chacun sait bien aussi qu'il y a une contradiction manifeste à réduire les impôts d'Etat, à reprocher aux communes la hausse de la fiscalité locale et à mettre à leur charge des dépenses d'une ampleur telle qu'elle rende inéluctable cette hausse!

*

* * *

Mes chers collègues,

Quant à l'avenir de nos communes, à l'heure de l'Europe, nous devons tous prendre conscience de

la nécessité d'élaborer une ambitieuse politique d'aménagement du territoire. Celle-ci est d'ailleurs le complément indispensable de la décentralisation.

A cet égard l'histoire nous éclaire, car elle a façonné notre territoire, nos institutions et notre peuple. C'est elle qui explique l'existence de 36.400 communes, soit autant que l'Allemagne et l'Angleterre réunies. C'est elle qui explique l'existence d'un territoire important, deux fois plus étendu que celui de l'Allemagne ou de l'Angleterre. C'est aussi une densité démographique faible, inférieure de plus de moitié de celle de nos voisins du Nord; A côté de l'histoire, il y a le présent : une désertification rapide du territoire, avec 40% de notre superficie moins peuplée qu'il y a 2.000 ans. C'est un maillage des villes qui comporte des faiblesses et qui ne peut se comparer au maillage allemand. Ce sont enfin de grandes cités qui étouffent parfois dans leurs limites communales, dont la population se réduit, et les ressources se raréfient.

Comment peut-on imaginer de laisser ce présent sans réponse ? Comment peut-on croire à une société plus solidaire et vouloir une économie plus forte, si on néglige ces problèmes ?

De plus, chacun sait que l'avènement du marché unique européen aura tendance à concentrer les hommes et les richesses sur l'axe lotharingien, c'est-à-dire le Rhin, le Rhône et l'Italie du Nord.

La France doit donc exiger une politique européenne d'aménagement du territoire et élaborer le volet national de cette politique.

L'Association des Maires de France, peut jouer un rôle moteur à cet égard, pour dégager des solutions fonctionnelles plutôt qu'institutionnelles, car la disparition des petites communes françaises, n'est ni souhaitée, ni souhaitable, et les regroupements opérés dans les autres pays européens, ne sont certainement pas reproductibles à l'identique chez nous.

Dans l'immédiat, je pense qu'il faut reprendre la perspective ouverte à partir de 1984 par les Chartes inter-communales de développement et d'aménagement, en assortissant leurs conclusions d'une aide financière de l'Etat. Je crois en effet que cette liberté nouvelle souffre aujourd'hui de n'être pas accompagnée des moyens qui en rendent effectivement l'exercice possible.

*
* *

Mes chers Collègues,

Cet examen rapide de l'actualité la plus immédiate et de l'avenir proche nous montre la

nécessité de progresser: autour de nous, le monde évolue, les contraintes qui pèsent sur notre pays sont de plus en plus fortes, l'adaptation permanente s'impose à nous.

Sachons pourtant prendre le temps de débattre des réformes, d'éviter toutes précipitations dommageables, afin que nos réformes soient bonnes et durables. Sachons maintenir un dialogue entre l'Etat et les Communes pour que ces réformes répondent à l'attente des Français, en sorte que nos municipalités leur soient une aide pour traverser la mutation qui s'accomplit sous nos yeux.